Règlement du Trophée des jeunes cyclistes du Puy de Dôme TDJC63-2018

1) Règlement:

Article 1 : Ce Trophée est ouvert aux catégories pré licenciés / poussins / pupilles / benjamins et minimes fille et garçon licenciés dans le Puy de Dôme.

Article 2 : Désignation des épreuves comptant pour le challenge :

Voir tableau ci dessous

Article 3 : Points attribués.

1er / 25 pts	6ème /15 pts	11ème / 10 pts	16ème et + / 3 pts
2ème / 22 pts	7ème / 14 pts	12ème / 9 pts	
3ème / 20 pts	8ème / 13pts	13ème / 8 pts	
4ème / 18 pts	9ème / 12 pts	14ème / 7 pts	
5ème / 16 pts	10ème / 11 pts	15ème / 6 pts	

Les points seront attribués pour les filles et les garçons par rapport au classement établi par les arbitres de course et transmis au responsable des écoles de vélo.

EX: 1ère place coureur de la Haute Loire / 3ème place coureur du Puy de Dôme.

Le coureur marquera 20 points même s'il est 1er du département.

De même si la première fille est classée 9ème de la course elle marquera 12 points

En cas d'égalité, à l'issue du trophée, c'est le plus grand nombre de 1ères places qui servira à départager, puis (en cas de nouvelle égalité) le plus grand nombre de 2èmes places, etc.

Un classement à part entière sera effectué pour les filles et les garçons.

Article 4: Classement final

Le classement sera effectué pour les jeunes cyclistes du Département sur les 6 meilleurs résultats et aux coureurs présents à la finale. Si dans une catégorie, il n'y a pas de coureurs ayant participé à 6 épreuves du trophée, se sera celui qui aura participé au plus grand nombre d'épreuves qui sera déclaré vainqueur, puis à égalité de courses nous reprendrons le calcul de points.

Les vainqueurs de ce trophée se verront récompensé à l'issu de la dernière épreuve du Puy de Dôme. L'organisateur prévoit l'organisation et la remise des récompenses aux jeunes dans l'heure qui suit la fin de course de la dernière catégorie école de vélo.

Ce classement est indépendant de tout autre classement régional et ne permet pas d'accéder à une quelconque sélection départementale ou régionale.

2) Calendrier des épreuves du Puy de dôme ouvertes aux écoles de cyclisme (Construit à partir du calendrier des épreuves cycliste transmis par le comite Régional Auvergne Rhône Alpes et pouvant être modifié en fonction de celui-ci)

Date	Ville	Epreuve	Club organisateur	Epreuve Trophée	Epreuve sélection Trjc
4/03	Cournon	Route	VCCA	oui	oui
15/04	Servant	Route cyclo-cr	ECCF	oui	oui
22/04	Job	Route cyclo-cr	VCA	oui	oui
01/05	Charade	Route	VCCA	non	non
05/05	Saint Gervais d'Auvergne	Route Cyclo-cr	TGVelo	oui	oui
21/07	Châtel Guyon	Route	Team Châtel Guyon	oui	non
23/07	Ambert	Route	VCA	non	non
09/09	Gerzat	Route	VS Gerzat	Oui finale	non
16/09	Bertignat	Route	VCA	non	non
A déf	???	Route	VC Riomois	Oui voir date	non

Après chaque épreuve, le club organisateur devra envoyer les résultats le plus tôt possible (dans un délai maximal de 5 jours) pour permettre un suivi régulier par mail au référent des écoles de cyclisme alex63390@yahoo.com, en cas de litige seul le club organisateur pourra justifier des places attribuées.

Important:

12 ou 19 mai une journée de formation sera prévue pour les sélectionnés au Trophée Régional Des Jeunes Cyclistes.

Modification du développement benjamin

A compter du 1^{er} février 2018 le développement des benjamins passe de 5.60m à 6.40m (information fédérale)

Sélection TRJC Cusset 9 et 10 juin 2018:

Règlement préalable :

1. M. Alves Alexis est le responsable de la commission « jeunes » du CD 63, il arrêtera les sélections en concertation avec les membres du Comité Départemental du Puy de Dôme et avis de la présidente (route et catégories des écoles de vélo).

Toutes les convocations signées par la présidente du comité départemental de sélections des coureurs seront envoyées en copie aux présidents de clubs concernés.

- 2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous et acceptant le règlement intérieur deviennent sélectionnables au sein de l'équipe du Puy de Dôme.
- 3. Le référent du Comité Départemental effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe du Puy de Dôme après validation de la présidente du CD63.
- Il sera tenu compte pour chaque sélection 6 facteurs incontournables (afin de porter le maillot du comité départemental) :
- classement au 5 mai du challenge Départemental les 3 premiers et la première féminine seront sélectionnées
- la condition physique (état de forme) au moment de la sélection et la marge de progression
- l'aptitude du sportif au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline
- la capacité d'intégration au collectif
- le respect du rôle défini par la personne responsable de la sélection (et du règlement intérieur des sélections)
- le savoir être en compétition du coureur et des parents (respect des organisateurs, des concurrents et des membres du comité)
- 4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par la personne référent, la discipline-catégorie concernée et avec les objectifs de compétitivité du sportif.
- 6. Les membres du CD63 se réservent le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité départemental.
- 7. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué par le comité départemental, le référent des écoles de cyclisme établira un ordre d'accès à la sélection après validation de la présidente du comité.
- 8. Un refus de sélection sans motif valable (avec justificatif) sera rédhibitoire pour la suite de la saison et le coureur pourrait être déclassé du challenge départemental.
- 9. Les sélectionnés seront placé sous l'intégralité de la réglementation FFC en vigueur.
- 10. Epreuves obligatoire pour la sélection :

4 mars 2018 à Cournon ; **15 avril 2018** à Servant ; 22 Avril 2018 à Ambert

5 Mai 2018 à Saint Gervais d'Auvergne.